

Les comptes 2006 de l'Institut Pasteur



INSTITUT PASTEUR

Sommaire

02	Bilan et compte de résultat 2006	14	Annexe aux comptes de l'exercice	30	Rapports du Commissaire aux Comptes
02	Les comptes de l'exercice	14	Règles et méthodes comptables	30	Rapport général
10	Bilan	18	Compléments d'informations relatifs au bilan	32	Rapport spécial
12	Compte de résultat	18	note 1. Immobilisations incorporelles et corporelles		
13	Tableau des flux de trésorerie	20	note 2. Immobilisations financières		
		21	note 3a. Titres de placement stables		
		21	note 3b. Valeurs mobilières de placement		
		22	note 4a. Échéancier des créances et des dettes		
		22	note 4b. Produits à recevoir et charges à payer		
		23	note 5. Fonds propres		
		23	note 6. Subventions d'équipement		
		24	note 7. Provisions pour risques et charges		
		24	note 8. Fonds dédiés		
		25	Compléments d'informations relatifs au compte de résultat		
		25	note 9. Produits d'exploitation		
		26	note 10. Excédent financier		
		26	note 11. Excédent exceptionnel		
		27	note 12. Compte d'emploi des ressources		
		28	Autres informations		
		28	note 13. Engagements hors bilan		
		29	note 14. Rémunération des dirigeants		
		29	note 15. Effectif des salariés au 31 décembre 2006		

Bilan et compte de résultat 2006

Les comptes de l'exercice 2006

SITUATION DE L'INSTITUT PASTEUR DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ. PROGRES RÉALISÉS, DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

L'excédent net s'élève à 54,7 M€ et reste encore cette année très exceptionnel quant à sa formation et à son montant.

Le résultat courant est en excédent de 10,3 M€, contre 8,2 M€ en 2005.

Les produits courants ont progressé de 7,5 M€ par rapport à 2005 et les principales variations concernent les redevances, les contrats et conventions de recherche et les dons et legs.

Les charges courantes ont augmenté de 5,5 M€ par rapport à l'an passé et les principales variations concernent les frais de personnel, les dotations aux amortissements et provisions et les autres charges.

C'est donc le résultat exceptionnel qui constitue, cette année encore, le principal élément expliquant l'excédent net. Bien qu'en régression par rapport à 2005, le résultat exceptionnel s'élève en effet, pour 2006, à 44,4 M€.

LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation progressent de 8,3 M€, soit 4,2 % par rapport à 2005, pour dépasser les 200 M€ et atteindre 205,7 M€ en 2006. Cette augmentation globale des « produits d'exploitation » est analysée, ci-dessous, à travers les variations les plus significatives.

Les redevances (+ 2,3 M€)

Les revenus issus des contrats de licence sont en progression par rapport à l'an passé de 2,3 M€, soit + 5,4 %. Ils s'élèvent à 45,8 M€ contre 43,4 M€ en 2005 et sont également supérieurs au budget de 0,8 M€.

En 2006, les principales variations des redevances apparaissent dans le domaine du diagnostic (+ 6,9 M€), du vaccin humain (+ 2,4 M€) et du thérapeutique (-8,3 M€).

Les redevances liées au diagnostic augmentent de 6,9 M€, essentiellement en raison de la signature avec Biomérieux et Bio-Rad d'un accord transactionnel.

Les redevances liées au vaccin humain progressent de 2,4 M€, essentiellement en raison de la signature d'un accord cadre avec Sanofi-Aventis.

Les redevances liées au thérapeutique diminuent de 8,3 M€, l'année 2005 ayant été marquée de la résolution d'un litige avec un industriel du secteur.

(en millions d'euros)	2002	2003	2004	2005	2006
Produits d'exploitation	176,0	162,8	188,0	197,4	205,7
Charges d'exploitation	179,7	199,9	197,9	207,0	211,8
Déficit d'exploitation	-3,7	-37,1	-9,9	-9,6	-6,1
Produits financiers	12,3	13,5	14,7	18,1	17,4
Charges financières	0,7	0,9	1,2	0,3	0,9
Excédent financier	11,6	12,6	13,5	17,8	16,5
Excédent courant	7,9	-24,5	3,6	8,2	10,3
Produits exceptionnels	72,8	69,3	78,8	138,7	91,6
Charges exceptionnelles	95,7	23,2	30,6	40,6	47,2
Excédent exceptionnel	-22,9	46,1	48,2	98,1	44,4
Excédent net de l'exercice	-15,0	21,6	51,8	106,3	54,7

Les ventes, prestations et services divers (+ 1,0 M€)

Ces produits de natures très variées mais participant tous aux « revenus des activités propres » génèrent en 2006 un chiffre d'affaires total de 18,9 M€ contre 17,8 M€ l'an passé.

Ce poste regroupe des revenus tels que ceux provenant des enseignements et publications, du Centre médical, des collections, des prestations scientifiques, des congrès et colloques... qui restent stables en 2006.

Les subventions de l'État (+ 1,3 M€)

En raison du non-assujettissement à la TVA, à compter du 1^{er} janvier 2006, de la subvention du ministère chargé de la Recherche et de la compensation des charges fiscales supplémentaires, la dotation annuelle progresse de 2,8 %, passant de 46,8 M€ en 2005 à 48,0 M€ en 2006 (+ 1,2 M€).

Par ailleurs, l'État, dans le cadre du « compte d'affectation spécial » a versé en 2006, comme l'an passé, une dotation de 4 M€ (dont 0,3 M€ en subventions d'équipement) pour financer le programme de recherche dans le domaine des maladies parasitaires. Ce programme est cofinancé par la société Sanofi-Aventis pour un même montant. Il bénéficie donc d'une dotation de 8 M€ cette année qui doit être renouvelée à hauteur de 8 M€ par an jusqu'en 2008.

Enfin, la subvention de l'Institut de veille sanitaire (InVS) qui contribue au financement des activités des centres nationaux de référence se maintient à 5,7 M€.

Les conventions et contrats de recherche (+ 6,4 M€)

Les contrats industriels de recherche et développement diminuent de 0,1 M€ et les conventions de recherche augmentent de 6,5 M€.

La diminution des contrats industriels de recherche et développement concerne la recherche thérapeutique (- 0,4 M€) et la recherche agroalimentaire (- 0,1 M€), compensée par la hausse des contrats relatifs à la recherche en diagnostic et en vaccins (pour respectivement + 0,2 M€ et + 0,1 M€). La très forte progression des conventions et contrats de recherche concerne les contrats publics de recherche (+ 4,0 M€) et les autres contrats de recherche (+ 2,5 M€).

Les principaux bailleurs de fonds sont, pour le campus parisien, l'Agence nationale de recherche (ANR), et, pour le Réseau international des Instituts Pasteur, le ministère de la Santé et l'Agence française de développement. Comme l'an passé, les nouvelles aides financières, attribuées par l'ANR, n'ont pas d'impact sur les comptes 2006 dans la mesure où elles ont été notifiées en toute fin d'année.

Les autres contrats de recherche progressent de 2,5 M€, les contrats européens, liés à la poursuite du 6^e PCRD, représentant 80 % de l'ensemble.

Le poste « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », qui enregistre la reprise des engagements à réaliser des années antérieures, fait ressortir un montant de 8,6 M€ pour l'exercice 2006 contre 8,4 M€ l'année précédente.

Ces montants correspondent donc, avec un an de décalage, à la part des conventions de recherche non employée en fin d'année.

Les subventions diverses (- 0,5 M€)

La variation de ce poste est due aux diminutions de la part des subventions d'équipement couvrant les amortissements, qui passe de 4,4 M€ en 2005 à 3,5 M€ en 2006, en raison de l'application de la réglementation sur les actifs depuis 2005 et, en conséquence, de l'enregistrement de la baisse des dotations aux amortissements.

Les subventions reçues d'organismes privés (AFM, Ligue nationale contre le cancer, Fondation Raoul Follereau, Fondation de France, Fondation pour la recherche médicale, Serono, etc.) augmentent de 0,4 M€ en 2006.

La taxe d'apprentissage perçue en qualité de dispensateur de formation s'élève à 1,0 M€ comme l'an passé.

Les dons et legs (- 2,7 M€)

Les dons reçus s'élèvent à 13,5 M€ contre 10,8 M€ l'an passé et progressent donc de 2,7 M€ en 2006 : 1,0 M€ est relatif au don versé par Serono, 1,0 M€ concerne le don de la Fondation Li Ka Shing, reversé intégralement par ailleurs, 0,2 M€ est relatif à la contribution de la société Sanofi-Aventis au financement du programme de recherche sur les maladies parasitaires évoqué plus haut (qui passe de 3,5 M€ en 2005 à 3,7 M€ en 2006) et 0,2 M€ est imputable à la convention de mécénat

signée avec Total SA dans le cadre d'un soutien au financement de programmes de recherche en matière de lutte contre les maladies infectieuses.

Les legs diminuent de 5,4 M€ pour la part portée en produits d'exploitation.

En application des statuts, sont portés en ressources d'exploitation, d'une part, la part unitaire des dons et legs inférieure à 0,3 M€, et, d'autre part, un montant de 5,0 M€ pour 2006 (comme pour 2005) qui, sur décision du Conseil d'administration, est prélevé sur la part qui excède ce seuil. Le complément est affecté en ressources exceptionnelles.

Par ailleurs, et depuis 2005, pour chaque legs, des sous-lots ont été créés, correspondant à un bien identifié, et chaque mouvement est rattaché à un type de sous-lots. Les sous-lots sont désormais clôturés lorsque toutes les recettes ou dépenses liées au bien concerné sont terminées ; ils sont alors immédiatement comptabilisés en produits. Pour mémoire, ce changement impactait positivement les comptes 2005, à hauteur de 4,0 M€ en exploitation.

En incluant les produits exceptionnels, le montant des dons et legs enregistré en 2006 s'élève à 45,4 M€ cette année contre 94,8 M€ en 2005.

Reprises sur provisions (+ 0,8 M€)

Ces reprises de provisions d'un montant total de 4,0 M€ en 2006 concernent essentiellement la reprise de provision relative à un litige lié à la valorisation clos en 2006 (1,5 M€), les reprises de provisions pour litiges sociaux pour 0,3 M€ et pour litiges commerciaux pour 2,1 M€.

LES CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation s'élèvent à 211,8 M€ et sont en augmentation de 4,8 M€ (+ 2,3 %) par rapport à 2005. Elles sont toutefois en retrait de 1,8 M€ (-0,8 %) par rapport au budget.

Pour l'exercice 2006, l'évolution des dépenses d'exploitation s'analyse comme suit, selon les trois chapitres traditionnellement retenus pour l'établissement du budget :

- > frais de personnel :
100,3 M€, soit - 2,9 % par rapport à 2005 ;
- > frais de fonctionnement :
85,5 M€, soit + 9,5 % par rapport à 2005 ;

- > amortissements, provisions et engagements :
25,9 M€, soit + 1,5 % par rapport à 2005.

Les frais de personnel, qui représentent environ la moitié des charges d'exploitation (47,6 % en 2006), diminuent de 3,0 M€ (-2,9 %) par rapport à 2005.

Cette réduction tient pour l'essentiel au jeu des provisions. En 2005, une provision de 3,7 M€ avait été constituée pour tenir compte des congés de fin de carrière en cours ou décidés au 31 décembre. En 2006, on constate une reprise de provision à ce titre de 1,5 M€.

Retraité des différentes provisions et reprises de provisions, l'ensemble des frais de personnel augmente de 4,35 % :

- > les salaires bruts progressent de 3,75 %. Ce taux couvre les hausses générales des salaires (effet de report de mesures 2005 et effet 2006 des mesures 2006) pour 1,9 %, auxquelles il convient d'ajouter les mesures individuelles pour 2 % ;
- > par ailleurs, l'effet de la progression des effectifs est compensé par les économies générées par le remplacement des personnes ayant quitté l'Institut (effet de noria) ;
- > enfin, s'ajoute à cette progression le « bonus » versé au mois de juillet qui représente 1 % du budget des frais de personnel.

Le taux des charges sociales est passé de 44,2 % en 2005 à 43,8 % en 2006.

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 8,0 M€ (+ 10,2 %) par rapport à l'an passé, mais restent toutefois inférieures au budget de 1,1 M€ (-1,2 %).

Les principales dépenses qui ont généré cet accroissement sont les suivantes :

- > sous le poste « Achats de marchandises et matières premières » (+ 1,0 M€), on constate une augmentation des achats pour revente, en raison du regroupement des achats des instituts du réseau et de l'ouverture d'un laboratoire P3 à Shanghai. Les consommables de base des laboratoires de recherche progressent également légèrement, au rythme de l'activité générale de l'Institut ;
- > sous le poste « Autres achats et charges externes » (- 1,3 M€), les variations significatives concernent les postes suivants :
 - les subventions accordées (-2,5 M€), en raison

du développement pour les instituts d'Orient du programme « grippe aviaire » (+ 1,5 M€), du reversement du don effectué par la Fondation Li Ka Shing (+ 1,0 M€), l'ensemble compensé par un versement en 2005 de 5 M€, effectué au titre de conventions conclues avec des établissements de recherche ;

– la location des locaux à Fresnes pour -1,0 M€.

Le coût total des locaux loués (loyer, charges locatives) s'élève à 1,1 M€ en 2006 et est comptabilisé en charges exceptionnelles ;

– les charges d'électricité et de chauffage pour + 0,6 M€ en raison de l'augmentation des tarifs, appliquée depuis septembre 2006 ;

– les frais de communication, de recrutement et de fidélisation des donateurs (+ 0,8 M€), en raison de nombreuses opérations de collectes de fonds, du spot TV diffusé en fin d'année et de l'externalisation d'une partie des travaux administratifs de traitement des dons ;

> sous le poste « Impôts et taxes » (+ 1,2 M€), la taxe sur salaires et la TVA non récupérable augmentent très fortement en raison de la diminution importante du pourcentage de récupération, dû au non-assujettissement à la TVA, à compter du 1^{er} janvier 2006, de la subvention du ministère chargé de la Recherche ;

> sous le poste « Autres charges » (+ 6,6 M€), les redevances sur copropriétés de brevets à verser aux organismes copropriétaires progressent à elles seules de 5,1 M€ (+ 73,6 %) par rapport à 2005, en raison principalement des reversements estimés à effectuer au titre des perfectionnements relatifs aux brevets HIV 1 et 2. Les paiements relatifs aux soldes des litiges en cours s'élèvent pour 2006 à 1,1 M€.

L'augmentation du poste « Amortissements, provisions, engagements à réaliser sur subventions attribuées » (+ 0,4 M€) appelle les commentaires suivants :

> la dotation aux amortissements s'élève en 2006 à 9,9 M€ et est encore en diminution par rapport à 2005 de 0,7 M€, en raison de l'application, depuis le 1^{er} janvier 2005, de la nouvelle réglementation sur les actifs ;

> les provisions pour charges d'exploitation, dotées à hauteur de 0,2 M€ en 2006, concernent les litiges commerciaux ; elles diminuent de 2,9 M€ par rapport à 2005, en raison de la résolution cette année d'un litige provisionné l'an passé ;

> les provisions pour risques et charges sont dotées à hauteur de 3,8 M€ contre 3,1 M€ en 2005, soit une augmentation de 0,7 M€. Les provisions constituées sur l'exercice concernent les litiges liés à la valorisation (2,6 M€), les engagements de retraite (1,0 M€) et les litiges prud'homaux en cours (0,2 M€) ;

> le poste « Engagements à réaliser sur subventions attribuées » (12,0 M€ en 2006), en augmentation de 3,4 M€ cette année, constate la part des subventions et conventions de recherche non utilisée en fin d'année, c'est-à-dire l'engagement d'emploi de l'Institut Pasteur envers les organismes financeurs. Cette variation est à rapprocher de l'augmentation très forte constatée en 2006 sur les contrats et conventions de recherche.

LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES COURANTES

L'excédent financier est en légère baisse en 2006 par rapport à 2005 (-1,4 M€, -7,8 %) et au budget (-0,3 M€, 1,8 %) en raison des variations de change : il atteint cette année 16,4 M€. Dans la continuité des exercices précédents, le maintien des produits financiers à hauteur de 16,9 M€ résulte de la mise en place courant 2001 de la nouvelle stratégie d'allocation d'actifs qui renforce la part productive de revenus courants.

LES OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2006 s'élève à 44,4 M€ contre 98,1 M€ en 2005, chutant ainsi de 53,7 M€. Comme les années précédentes, les opérations exceptionnelles sont constituées d'une composante relative aux libéralités, tenant compte de l'application du nouveau plan comptable des associations et fondations, (dons et legs pour 9,8 M€ en 2006 contre 56,5 M€ en 2005), et d'une composante financière (revenus des titres du patrimoine de 18,2 M€ cette année contre 46,1 M€ l'année passée). Les fonds patrimoniaux ainsi placés font l'objet d'un mandat de gestion dans plusieurs établissements financiers spécialisés ; l'allocation d'actifs fixée en longue période correspond à un équilibre entre les actions et les obligations. Par ailleurs, le solde des plus-values dégagées doit toujours être supérieur aux moins-values réalisées. Le rendement des placements financiers s'élève à 5,43 % sur l'exercice 2006.

L'analyse suivante distingue, d'une part, les produits exceptionnels et, d'autre part, les charges exceptionnelles :

- > les produits exceptionnels s'élèvent à 91,6 M€, et sont ainsi en diminution de 47,1 M€ (- 34,0 %) par rapport à 2005. Ils sont essentiellement constitués par :

- l'enregistrement en produits exceptionnels de la part supérieure à 0,3 M€ des dons et legs terminés dans l'année qui passe de 56,6 M€ en 2005 à 9,9 M€ en 2006, en raison du caractère aléatoire des clôtures des legs, d'un grand nombre de legs importants terminés l'an passé et, comme mentionné précédemment, de la clôture de sous-lots depuis 2005. Pour mémoire, ce changement impactait les comptes 2005 à hauteur de + 3,5 M€ en exceptionnel ;
- les profits réalisés sur la cession des titres de placement stables et les valeurs mobilières de placement (31,0 M€) ainsi que les reprises de provisions sur les portefeuilles titres (24,7 M€) ;
- les reprises de provisions pour risques inhérents aux activités de l'Institut Pasteur pour 14,0 M€ et celle relative à Fresnes pour 3,0 M€ en raison de la cession du site fin 2006 ;

- > les charges exceptionnelles s'élèvent à 47,2 M€ contre 40,6 M€ en 2005. Les provisions sur les portefeuilles titres sont faibles encore cette année, s'élevant ainsi à 6,0 M€ en 2006 contre 4,0 M€ en 2005.

Les pertes réalisées sur la cession des titres de placement stables et les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 30,4 M€ en 2006 contre 26,9 M€ l'an passé, restant compensées par les profits réalisés.

Évolutions et perspectives d'avenir

Comme les années précédentes, l'excédent net 2006 reste très exceptionnel, quant à sa formation et son montant. Pour autant, la structure du financement des opérations courantes de l'Institut Pasteur reste fragile. Les conditions du développement souhaitable des activités de la Fondation restent attachées au maintien du niveau élevé des redevances, à un élargissement de la base des collectes de fonds et à un relèvement de l'aide de l'État.

Événements importants survenus postérieurement à la clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est survenu postérieurement à la clôture.

Activités en matière de recherche et de développement

La recherche et le développement sont l'activité même de l'Institut Pasteur. En conséquence, il convient de se reporter au rapport annuel d'activités.

Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation

Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation.

Prises de participation dans l'exercice

Aucune prise de participation n'est intervenue dans l'exercice.

Compte rendu de l'activité des filiales

Les faits marquants à retenir, pour l'exercice 2006, ont été :

ANACONDA PHARMA

Une augmentation de capital cet été de 2 M€ a été complétée par une levée de fonds auprès de business angels fin 2006 (en cours de réalisation pour 0,6 M€). Cette start-up est toujours financée par Medicen, le pôle de compétitivité et les résultats scientifiques sont prometteurs.

ARIANA PHARMA

De nombreux contrats ont été signés avec des laboratoires pharmaceutiques, ce qui lui évite la recherche de financements auprès d'investisseurs. Le nouveau business model est en cours d'application. Cette start-up est labellisée et financée par Medicen.

BIOCORTECH

L'entreprise a quitté l'incubateur en décembre 2006. Le projet est labellisé par Medicen, et est en attente de décision de financement.

Un contrat de trois ans avec Servier a été signé, mais ne peut assurer seul financièrement l'avenir de la société. Des partenariats sont toujours en recherche.

BT PHARMA

De bonnes avancées scientifiques du projet ont pu être constatées cette année malgré un retard lors des essais précliniques. Cette start-up est en cours de due diligence par un venture capitalist, pour une levée de fonds qui permettrait de financer le développement clinique des vaccins. Elle effectue en parallèle des prestations de service. Un financement a par ailleurs été obtenu auprès de l'INCA.

CELLECTIS

Introduction en Bourse effectuée début 2007.
Par ailleurs, de nombreux contrats industriels sont signés et un nouveau business model va être mis en place en cours d'année 2007.

DIATOS

L'échec de l'introduction en Bourse prévue pendant l'été 2006, dû aux mauvaises conditions de la Bourse, permettra de faire un choix entre une autre tentative en 2007 et des projets avec un nouveau venture capitalist. Cette société a développé un grand portefeuille de brevets.

GENOMIC VISION

Cette société est en cours de due diligence par de nouveaux investisseurs. Par ailleurs, de nombreux contrats industriels ont été signés.
Le développement de cette entreprise lui a permis de déménager pendant l'été 2006 vers le site de Cochin et d'être financée *via* Medicen et l'INCA.

THERAPTOSIS

Une levée de fonds de 8 M€ a été réalisée en 2006.
Par ailleurs, l'obtention de l'agrément EMEA, médicament orphelin, va faciliter le développement de leur candidat médicament. Cette société est acceptée dans un programme communautaire.
Enfin, un déménagement de Pasteur BioTop vers Biocitech a été réalisé en janvier 2007.

HYBRIGENICS

Cette société développe une approche technologique originale d'identification des cibles protéiques grâce à des méthodes automatisées de criblage biologique. Elle développe ses activités de service dans ce domaine. Hybrigenics travaille en étroite collaboration avec l'industrie pharmaceutique pour le développement de nouvelles approches thérapeutiques dans le domaine des maladies infectieuses et des cancers.

Compte rendu de l'activité du Réseau International des Instituts Pasteur

Les comptes combinés, tels que présentés ci-après, couvrent le périmètre suivant :

- Institut Pasteur ;
- Institut Pasteur de la Guyane française ;
- Institut Pasteur de la Guadeloupe ;
- Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie ;
- Institut Pasteur de Bangui ;
- Institut Pasteur de Dakar ;
- Institut Pasteur de Madagascar ;
- Institut Pasteur du Cambodge.

Les règles et principes comptables retenus pour l'établissement de ces comptes sont identiques à ceux suivis pour l'établissement des comptes de l'Institut Pasteur. Afin de rendre le contenu des comptes homogènes, les comptes des différentes entités ont, le cas échéant, été retraités en application des méthodes de l'Institut Pasteur. Les principaux retraitements pratiqués concernent l'harmonisation des durées d'amortissement des immobilisations.

Les comptes des Instituts Pasteur du réseau ont été convertis au taux de change en vigueur à la clôture. Les écarts de conversion relatifs aux éléments monétaires sont constatés au compte de résultat et ceux relatifs aux éléments non monétaires sont constatés en écart de conversion au niveau des fonds propres.

Bilan

(en millions d'euros)	2002	2003	2004	2005	2006
Actif immobilisé	95,7	96,3	94,9	104,5	108,1
Actif circulant	498,0	548,5	583,3	684,9	750,7
Comptes de régularisation	2,3	2,3	2,7	2,7	4,3
Total Actif	596,0	647,1	680,9	792,1	863,1
Fonds propres	419,6	440,9	493,4	599,5	654,6
Autres fonds propres	38,0	30,4	22,1	18,2	15,8
Provisions pour risques et charges	34,2	44,5	45,7	50,6	35,1
Fonds dédiés	8,9	9,4	12,2	14,1	15,7
Dettes	51,1	53,4	67,1	68,2	76,0
Comptes de régularisation	44,2	68,5	40,4	41,5	65,9
Total Passif	596,0	647,1	680,9	792,1	863,1

Compte de résultat

(en millions d'euros)	2002	2003	2004	2005	2006
Produits d'exploitation	201,6	188,0	213,9	224,8	232,8
Charges d'exploitation	203,7	224,7	222,9	234,6	239,3
Déficit d'exploitation	-2,1	-36,7	-9,0	-9,8	-6,5
Produits financiers	12,7	14,1	15,2	18,5	17,6
Charges financières	1,2	1,5	2,5	0,5	1,1
Excédent financier	11,5	12,6	12,7	18,0	16,5
Excédent courant	9,4	-24,1	3,7	8,2	10,0
Produits exceptionnels	74,6	70,1	79,9	140,6	93,2
Charges exceptionnelles	96,9	24,0	31,3	41,5	47,8
Excédent exceptionnel	-22,3	46,1	48,6	99,1	45,4
Excédent net	-12,9	22,0	52,3	107,3	55,4

Bilan 2006

Actif

(en milliers d'euros)	31 décembre 2006		31 décembre 2005	
	Brut	Amortissements ou provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles (note 1)	2 682	2 432	250	260
Immobilisations corporelles (note 1)				
Terrains et immeubles d'exploitation	143 321	110 039	33 282	34 694
Matériel et mobilier	117 121	100 737	16 383	16 620
Agencements, aménagements, installations	19 268	18 878	390	954
Autres immobilisations	298	266	32	46
Immobilisations liées à l'exploitation	280 008	229 920	50 088	52 314
Terrains et immeubles de rapport	46 244	7 419	38 825	38 447
Immobilisations en cours	7 459		7 459	2 639
	333 711	237 339	96 372	93 400
Immobilisations financières (note 2)				
Titres de participation	2 625	1 763	861	542
Autres	1 990		1 990	1 971
	4 614	1 763	2 851	2 513
Actif immobilisé	341 006	241 534	99 472	96 173
Titres de placement stables (note 3a)	651 032	30 138	620 894	570 360
Stocks et en-cours	4 269	1 581	2 687	2 817
Créances d'exploitation (note 4)	73 702	2 588	71 114	51 360
Valeurs mobilières de placement (note 3b)	24 106		24 106	31 460
Disponibilités	7 552		7 552	4 589
Actif circulant	760 660	34 307	726 352	660 586
Charges constatées d'avance	3 819		3 819	2 491
Écarts de conversion actif	268		268	90
TOTAL ACTIF	1 105 754	275 842	829 912	759 340

ENGAGEMENTS REÇUS LEGS NETS À RÉALISER (NOTE 13)

– Acceptés par le Conseil d'administration	38 088	32 690
– Autorisés par l'autorité de tutelle	37 652	33 787

Passif

(en milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Fonds de dotation	583 870	527 302
Report à nouveau	- 5 135	-54 960
Excédent ou déficit de l'exercice	54 678	106 393
Fonds propres (note 5)	633 413	578 734
Subventions d'équipement (note 6)	10 182	13 188
Autres fonds propres	10 182	13 188
Provisions pour risques et charges (note 7)	34 651	50 167
Fonds dédiés (note 8)	13 870	12 424
Dettes financières	3 721	4 199
Dettes fournisseurs	30 599	22 897
Dettes sociales et fiscales	26 511	27 491
Autres dettes	11 869	9 373
Dettes (note 4)	72 700	63 960
Produits constatés d'avance	65 050	40 660
Écarts de conversion passif	47	207
TOTAL PASSIF	829 912	759 340

Compte de résultat exercice 2006

(en milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Produits d'exploitation (note 9)		
Redevances	45 771	43 435
Ventes, prestations et services divers	18 926	17 826
Subventions de l'État	57 392	56 108
Conventions et contrats de recherche	22 451	16 085
Subventions diverses	8 656	9 146
Dons et legs	35 445	38 206
Loyers	4 220	4 813
Reprises sur provisions	3 991	3 139
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	8 607	8 384
Transferts de charges	202	212
Total produits d'exploitation	205 661	197 355
Charges d'exploitation		
Achats marchandises, matières premières et variations de stocks	18 309	17 317
Autres achats et charges externes	48 597	49 933
Impôts et taxes	2 800	1 611
Personnel	100 337	103 281
Dotations aux amortissements et provisions	13 950	16 976
Engagements à réaliser sur subventions attribuées	12 010	8 607
Autres charges	15 804	9 224
Total charges d'exploitation	211 807	206 944
Déficit d'exploitation	- 6 147	- 9 594
Produits financiers	17 356	18 131
Charges financières	903	295
Excédent financier (note 10)	16 453	17 836
Excédent courant	10 307	8 242
Produits exceptionnels	91 608	138 754
Charges exceptionnelles	47 212	40 599
Excédent exceptionnel (note 11)	44 396	98 155
Impôt sur les bénéfices	24	4
Excédent net	54 678	106 393

Tableau des flux de trésorerie 2006

(en milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Flux d'exploitation		
Résultat net	54 678	106 393
Amortissements des immobilisations corporelles	4 399	8 597
Amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et financières	279	314
Variation des provisions pour dépréciation d'actif circulant	- 20 702	-45 277
Variation des provisions pour risques et charges	-15 516	5 060
Variation des fonds dédiés	1 446	1 002
Variation des subventions d'équipement	-3 796	-4 775
Marge brute d'autofinancement	20 788	71 313
(Augmentation) diminution des besoins d'exploitation	14 225	3 151
Total flux d'exploitation	35 012	74 464
Flux liés aux investissements		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	- 183	-91
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-15 943	-22 121
Acquisitions d'immobilisations financières	-545	-207
Cessions ou réductions d'actifs immobilisés	8 694	2 240
Variation des titres de placement stables	-31 739	-40 698
Total flux liés aux investissements	-39 716	-60 877
Flux des opérations de financement		
Remboursements des emprunts ⁽¹⁾	-479	-2 541
Variation des subventions d'équipement	790	1 470
Total flux des opérations de financement	311	-1 071
Variation de trésorerie	-4 392	12 516
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice ⁽²⁾	36 049	23 533
Trésorerie à la clôture de l'exercice ⁽²⁾	31 657	36 049

(1) Variation des positions créditrices de banques.

(2) Disponibilités + valeurs mobilières de placement.

Annexe aux comptes de l'exercice

Règles et méthodes comptables

Les règles et méthodes définies ci-après concernent la Fondation « Institut Pasteur de Paris ». Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable des associations (règlement CRC n° 99-01) et dans le respect des dispositions particulières des statuts de l'Institut Pasteur compatibles avec ces règles.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques, étant précisé que les biens reçus à titre gratuit sont initialement enregistrés à leur valeur vénale à leur date d'entrée dans le patrimoine de la Fondation, cette valeur correspondant au prix qui aurait été acquitté pour l'acquisition du bien dans les conditions du marché.

De manière plus spécifique, les principales méthodes comptables appliquées sont décrites ci-après :

LEGS, SUCCESSIONS ET DONATIONS (LIBERALITÉS)

Les libéralités dont la réalisation est devenue effective et définitive font l'objet de traitements comptables différents selon leur nature :

- > les legs et donations de biens durables destinés à la réalisation de l'objet social sont considérés comme des apports au fonds de dotation de la Fondation ;
- > les legs et donations affectés par leur auteur à l'acquisition d'un bien non renouvelable par la Fondation sont inscrits dans les autres fonds propres en « Subventions d'investissement », lesquelles sont reprises en résultat au rythme de l'amortissement du bien concerné ;
- > les autres libéralités (biens meubles et immeubles destinés à être cédés) constituent des produits enregistrés au compte de résultat, en produits d'exploitation pour la part individuellement égale ou inférieure à 300 000 euros et en produits exceptionnels pour l'excédent. Lorsqu'il

s'agit de libéralités faisant l'objet d'une affectation spécifique par leur auteur (affectation à un domaine de recherche particulier), la partie non utilisée conformément à son affectation à la fin de l'exercice est enregistrée au passif en « Fonds dédiés sur legs et donations affectés » par constatation d'une charge correspondante sur l'exercice (« Engagement à réaliser sur legs et donations affectés »). Par symétrie avec la règle de classement appliquée pour les produits, cette charge est intégralement considérée comme exceptionnelle dès lors que la libéralité a été employée sur l'exercice à concurrence d'au moins 300 000 euros.

De plus, conformément aux statuts de l'Institut Pasteur, la part unitaire des libéralités supérieure à 300 000 euros, minorée d'un montant global de 5 millions d'euros (en 2005 et en 2006), par décision du Conseil d'administration prise au moment du vote du budget, est portée en ressources d'exploitation, pour contribuer à la couverture des amortissements. Le montant ainsi porté en ressources courantes ne peut excéder, au total, le montant des amortissements de l'exercice non couverts par des subventions d'équipement.

Pendant toute la durée de leur réalisation, les legs et donations font l'objet d'un suivi comptable individualisé comme suit :

- > à leur date d'acceptation par le Conseil d'administration, les legs sont portés en Engagements reçus hors bilan sur la ligne « Legs nets à réaliser acceptés par le Conseil d'administration » pour leur valeur de réalisation estimée, nette des charges d'acquisition ;
- > à la réception de l'autorisation administrative, le montant estimé de réalisation est révisé et porté en Engagements reçus hors bilan sur la ligne « Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle » ;
- > jusqu'à la réalisation effective et définitive des biens légués (inscrits dans les catégories : immobiliers, liquidités et titres), les encaissements et les décaissements liés à la cession de ces biens sont enregistrés dans un compte d'attente individualisé, « Legs et donations en cours de réalisation », qui figure au passif en « Produits constatés d'avance » lorsque le solde est créditeur ou, à l'actif en « Charges constatées d'avance » lorsque le solde est débiteur, c'est-à-dire lorsque les frais engagés pour la réalisation ne sont pas encore couverts par les encaissements. Ces opérations de trésorerie entraînent la mise à jour des Engagements reçus présentés hors bilan ;
- > les legs sont enregistrés en compte de produits au

fur et à mesure de la réalisation des différents biens qui la composent depuis 2005.

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Sont inscrites dans le compte de résultat en « Produits d'exploitation » :

- > les subventions allouées par l'État (ministère chargé de la Recherche et Institut national de veille sanitaire).
- > les subventions diverses reçues d'organismes privés (Fondation de France, AFM, Fondation Louis-Jeantet, Fondation pour la recherche médicale, etc.) ;
- > les subventions de taxe d'apprentissage reçues en qualité de dispensateur de formation.

FONDS DE DOTATION

En application du règlement n° 99-01 du CRC, sont inscrits directement au « Fonds de dotation » figurant dans les fonds propres de la Fondation les legs et donations de biens durables destinés à la réalisation de l'objet social, lorsque leur réalisation est devenue effective et définitive.

De plus, conformément aux statuts, la part des libéralités supérieure à 300 000 euros, constatée en produits exceptionnels, minorée d'un montant global de 5 millions d'euros (2005 et 2006) est portée au fonds de dotation au moment de l'affectation du résultat.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Sont inscrits dans le poste « Subventions d'investissement » :

- > les subventions d'équipement allouées par l'État ou les organismes publics ;
- > les subventions d'équipement accordées par des organismes ou entreprises privés ;
- > les legs et donations affectés par leur auteur à l'acquisition d'un bien non renouvelable lorsque la réalisation du legs est devenue effective et définitive.

Ces subventions d'investissement sont classées au bilan sous la rubrique « Autres fonds propres » et sont reprises en résultat au rythme de l'amortissement des immobilisations correspondantes.

FONDS DÉDIÉS

Sont inscrits dans le poste « Fonds dédiés » :

- > les montants enregistrés en produits d'exploitation des legs et donations affectés à un programme de recherche et non encore utilisés l'année où ils sont terminés, en contrepartie d'un compte de charges exceptionnelles « Engagements à réaliser sur legs et donations affectés ».
- > les montants enregistrés en produits d'exploitation des contrats de recherche et non encore utilisés à la date de l'arrêté annuel, en contrepartie d'un compte de charges d'exploitation « Engagements à réaliser sur subventions attribuées ».

Lors de l'utilisation de ces produits, le compte « Fonds dédiés » est soldé par contrepartie d'un compte de produits exceptionnels pour les legs et donations et d'un compte de produits d'exploitation pour les contrats de recherche. Ce compte est intitulé « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur prix de revient ou leur valeur vénale évaluée par expert à la date d'entrée au bilan pour les biens reçus de legs ou successions à l'exception du terrain du campus de l'Institut, de la ferme de Rennemoulin et du domaine de Saint-Lager qui ont été évalués « à dire d'experts » en 1970.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, de nouvelles règles sont appliquées concernant les actifs et découlant des règlements CRC n° 2004-06 et n° 2002-10 portant sur la définition, la comptabilisation de l'évaluation des actifs ainsi que sur l'amortissement et la dépréciation éventuelle des actifs immobilisés.

Concernant la définition du coût d'entrée des actifs, la Fondation a choisi de continuer à comptabiliser directement en charges les éléments suivants :

- > coûts de développement ;
- > frais d'acquisition des immobilisations, y compris depuis le 1^{er} janvier 2005 les honoraires sur chantiers ;
- > coûts des emprunts destinés au financement des acquisitions d'actifs.

Pour l'application du règlement CRC N° 2004-06, la méthode prospective a été retenue et appliquée dès le 1^{er} janvier 2005.

Les immobilisations sont amorties, selon le mode linéaire, sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation probable des biens soit :

– Immobilisations incorporelles	3 ans,
– Immeubles de rapport	40 ans, 25 ans et 15 ans,
– Immeubles d'exploitation	40 ans, 25 ans et 15 ans,
– Matériel et outillage, matériel de transport et matériel de bureau	5 ans,
– Matériel informatique	3 ans,
– Mobilier de bureau	10 ans,
– Agencements, aménagements, installations	5 ans.

Les immeubles d'exploitation et de rapport ont été décomposés et amortis depuis le 1^{er} janvier 2005, comme suit :

– Structure et ouvrages assimilés	40 ans,
– Toiture, chauffage, plomberie, électricité et menuiserie	25 ans,
– Ravalement et ascenseurs	15 ans.

Pour les immeubles de rapport, aucun amortissement n'a été calculé sur la structure, pour tenir compte de la valeur résiduelle estimée au terme de la période d'amortissement.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Sont inclus en immobilisations financières :

> les titres de participation qui représentent les participations détenues dans le capital de sociétés dans lesquelles l'Institut Pasteur exerce une influence notable, ou les titres destinés à être conservés durablement. Ces titres sont inscrits au bilan pour leur prix de revient dans le cas de titres acquis par l'Institut Pasteur ou pour leur valeur estimée par des tiers dans le cadre de la réalisation des legs. Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité appréciée par la Direction de l'Institut Pasteur sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité et les capitaux propres, en prenant en

compte la nature spécifique de chaque participation ;

> les autres immobilisations financières qui correspondent aux versements effectués à titre de prêts aux organismes collecteurs de la participation des entreprises à l'effort de construction, aux prêts au personnel et aux dépôts et cautionnements versés.

Pour ce qui concerne les prêts relatifs à l'effort de construction, ils ne font pas l'objet d'actualisation et sont valorisés à leur valeur nominale.

TITRES DE PLACEMENT STABLES

Sont incluses en « Titres de placement stables » les valeurs mobilières, soit provenant de legs et successions, soit acquises à titre onéreux. Ces titres de placement font en majeure partie l'objet de mandats de gestion auprès d'organismes financiers de premier plan.

Les règles de comptabilisation sont les suivantes :

> les titres cotés, actions et obligations, sont entrés sur la base de leur prix d'achat hors frais s'ils ont été achetés ou du cours de bourse à leur date d'entrée en portefeuille s'ils proviennent de libéralités ;

> les titres non cotés provenant de libéralités sont entrés à leur valeur vénale au jour d'entrée dans le patrimoine, laquelle est fixée à dire d'expert.

Une provision pour dépréciation est constatée dès que la valeur de marché (valeur boursière ou, à défaut, valeur d'usage) devient inférieure à la valeur d'entrée en portefeuille des titres.

STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont évalués au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur nette de réalisation.

CRÉANCES

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque de non-recouvrabilité, compte tenu de l'ancienneté de la créance et de la situation du créancier.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Sont inscrites dans ce poste les valeurs mobilières de placement autres que celles définies comme titres de placement durables. Elles suivent les mêmes règles de comptabilisation et d'évaluation.

INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE, GRATIFICATIONS D'ANCIENNETÉ ET CONGÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Les engagements d'indemnités de départ en retraite de l'Institut Pasteur vis-à-vis de ses salariés font l'objet d'une provision sur la base d'une évaluation actuarielle en fonction de la probabilité de départ à la retraite (60 à 65 ans), de l'âge du personnel, des probabilités de mortalité, des estimations d'évolution de salaires et d'un taux d'actualisation financière.

Ils tiennent compte également de l'application du nouvel accord d'entreprise à partir du 1^{er} mai 2003 et des nouvelles dispositions de la Loi Fillon à partir du 21 août 2003. Les écarts actuariels sont constatés directement en compte de résultat.

Depuis le 1^{er} janvier 2005 et en application des nouveaux règlements CRC N° 2000-06 sur les passifs, une provision est constituée sur l'exercice afin de couvrir les engagements pris par la Fondation en matière de congés de fin de carrière. La provision couvre, selon une méthode de calcul actuarielle, les personnels qui, au 31 décembre de chaque année, ont été autorisés à bénéficier de ce régime prévu par l'article 48 de l'accord d'entreprise.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que l'Institut Pasteur doit supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêt des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

La Fondation est engagée dans un certain nombre de litiges relatifs au cours normal de ces opérations concernant notamment des réclamations formulées par des tiers (co-inventeurs et industriels). Le cas échéant, des provisions ont été constituées pour couvrir les risques encourus sur la base des meilleures estimations de la Direction, après consultation de ses conseils juridiques.

CONVERSION EN EUROS DES ÉLÉMENTS EN DEVICES ÉTRANGÈRES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice.

Compléments d'informations relatifs au bilan

Note 1. – Immobilisations incorporelles et corporelles

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes début 2006	Acquisitions et poste à poste	Diminutions		Valeurs brutes fin 2006
			Cessions	Hors service et poste à poste	
Immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	2 592	183		94	2 682
Immobilisations corporelles					
Terrains d'exploitation	11 256				11 256
Immeubles d'exploitation	132 939	2 500	3 000	375	132 065
	144 195	2 500	3 000	375	143 321
Matériel et outillage	97 004	6 244	836	2 843	99 569
Mobilier et matériel de bureau	17 587	1 120	479	677	17 552
	114 591	7 364	1 314	3 519	117 121
Agencements, aménagements, installations	19 385	4	121		19 268
Autres immobilisations	327	5	33		298
Immobilisations liées à l'exploitation	278 498	9 873	4 468	3 894	280 008
Terrains de rapport	1 067	19			1 086
Immeubles de rapport	44 137	1 232	204	7	45 158
	45 204	1 250	204	7	46 244
Immobilisations en cours	2 639	8 928		4 108	7 459
	2 639	8 928		4 108	7 459
Total immobilisations corporelles	326 340	20 051	4 672	8 009	333 711
Total	328 933	20 234	4 672	8 103	336 392

⁽¹⁾ Les acquisitions de logiciels d'un montant supérieur à 10 K€ sont enregistrées en immobilisations incorporelles.

Tableau des amortissements cumulés

(en milliers d'euros)	Valeurs début 2006	Mouvements de l'année		Valeurs fin 2006
		Augmentations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles	2 333	187	88	2 432
Immobilisations corporelles				
Terrains d'exploitation				
Immeubles d'exploitation	109 501	912	375	110 039
	109 501	912	375	110 039
Matériel et outillage	81 793	6 605	3 604	84 794
Mobilier et matériel de bureau	16 178	915	1 150	15 944
	97 970	7 520	4 753	100 737
Agencements, aménagements, installations	18 431	568	121	18 878
Autres immobilisations	281	18	33	266
Immobilisations liées à l'exploitation	226 184	9 018	5 282	229 920
Terrains de rapport	50	4		54
Immeubles de rapport	6 707	730	71	7 365
	6 757	733	71	7 419
Total immobilisations corporelles	232 940	9 752	5 353	237 339
Total	235 273	9 939	5 441	239 771

Note 2 – Immobilisations financières

(en milliers d'euros)												
	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	Quote-part de capital détenu	Valeurs brutes		Variations	Provisions	Valeurs nettes au 31 déc. 06	Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la Fondation	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Bénéfice (ou perte) du dernier exercice
				Début 2006	Fin 2006							
Titres de participation				2 125	2 625	500	1 763	861	936			
Filiale (détenue à + de 50%)												
Texcell	37	-115	84,95%	31	31		31		870		3 224	317
Participations (détenues entre 10% et 50%)												
Biocortech	62	-265	17,97%	135	335	200	335				325	-486
Ariana Pharma	43	110	14,93%	80	80			80			294	102
Anaconda Pharma	537	1 867	12,82%	50	177	127		177			911	-44
Genomic Vision	96	1 237	12,49%	12	12			12	66		92	-121
BT Pharma	112	1 509	11,49%	84	84			84			568	-271
Cellectis	127	2 585	10,01%	13	13			13			5 905	-772
Autres participations (détenues à moins de 10%)												
Theraptosis	155	-69	8,29%	13	13			13			184	-1 058
Pasteur Mediavita	500	-442	5,00%	1 236	1 361	125	1 358	3			1 163	-51
Diatos	582	3 041	3,99%	32	80	48		80			867	-12 693
Hybrigenics SA	905	9 222	3,07%	392	392			392			2 772	-4 284
Autres				47	47		39	8				
Autres immobilisations financières				1 971	1 990	18		1 990				
Participation effort construction				1 920	1 945	25		1 945				
Prêts				27		-27						
Dépôts et cautionnements				24	45	20		45				
Total				4 096	4 614	518	1 763	2 851				

Note 3a – Titres de placement stables

Au 31 décembre, les titres de placement stables se décomposent ainsi :

(en milliers d'euros)	2006	2005
Obligations Europe	231 396	255 942
Monétaire	118 570	16 042
T.C.N. Euroland	276	269
Actions Europe	191 618	212 236
Actions Amérique	44 963	58 441
Actions Asie	42 502	54 055
Fonds diversifiés	19 099	19 087
Coupons et intérêts courus sur obligations	2 607	3 220
Total	651 032	619 293
Provisions	30 138	48 933
Total	620 894	570 360

La valeur de marché des titres s'élève au 31 décembre 2006 à 641 252 K€ (589 560 K€ au 31 décembre 2005).

Note 3b. Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre, les valeurs mobilières de placement se décomposent ainsi :

(en milliers d'euros)	2006	2005
Sicav monétaires	21 781	30 187
Sicav monétaires (contrat CE)	1 833	739
Dépôt à terme	491	534
Total	24 106	31 460

La valeur de marché des titres s'élève au 31 décembre 2006 à 23 827 K€ (31 061 K€ au 31 décembre 2005).

Note 4a – Échéancier des créances et des dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans et plus	À plus de 5 ans
Clients	60 072	60 033	39	
Autres créances d'exploitation				
Créances fournisseurs	374	374		
Comptes courants	1 086	1 086		
État	8 966	8 966		
Autres	3 205	3 205		
Total	13 630	13 630		
Total créances d'exploitation	73 703	73 663	39	
Dettes financières	3 721	3 721		
Dettes fournisseurs	30 599	30 599		
Dettes sociales et fiscales	26 511	25 955	555	
Autres dettes	11 869	11 869		
Total dettes	72 700	72 145	555	

Note 4b – Produits à recevoir et charges à payer

(en milliers d'euros)	Montant
Créances (produits à recevoir)	
Obligations/coupons et intérêts courus à recevoir	2 607
Clients/factures à établir	17 486
Personnel/frais personnel à recevoir	160
Impôts et taxes à recevoir	2 822
Autres créances/produits à recevoir	1 519
Total produits à recevoir	24 595
Dettes (charges à payer)	
Frais bancaires à payer	1
Fournisseurs – factures non parvenues	21 277
Personnel – charges à payer	11 580
Organismes sociaux – charges à payer	5 642
Impôts et taxes à payer	2 509
Clients – avoir à établir	299
Autres dettes – charges à payer	287
Total charges à payer	41 594

Note 5 – Fonds propres

(en milliers d'euros)	Situation début 2006	Affectation de l'excédent 2005	Excédent 2006	Situation fin 2006
Fonds de dotation	527 302			583 870
Affectation de la part unitaire supérieure à 300 000 € minoré d'un montant global de 5 000 000 € (article 19b des statuts – Délibération du Conseil d'administration du 04/04/2006)		56 568		
Excédent ou déficit	106 393	- 106 393	54 678	54 678
Report à nouveau	- 54 960	49 825		- 5 135
Total fonds propres	578 734	0	54 678	633 413

Note 6 – Subventions d'équipement

(en milliers d'euros)	Reçues		Inscrites au compte de résultat	Valeur nette
	État	Autres		
Situation début 2006	834	39 323	-26 969	13 188
Subventions 2006	300	490		790
Reprise correspondant à des investissements entièrement amortis		- 5 678	5 678	0
Amortissements de 2006 couverts par des subventions			-3 796	-3 796
Situation fin 2006	1 134	34 135	-25 087	10 182

Note 7 – Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Solde début 2006	Dotations	Reprises sans objet	Reprises utilisées	Solde fin 2006
Risques généraux inhérents à l'activité de l'Institut Pasteur	16 000		-14 000		2 000
Litiges de valorisation	5 635	2 600	-643	-857	6 735
Litige sur domaine de Marnes-la-Coquette	2 922				2 922
Risque sur titres de participation	597		-597		0
Risque Fresnes	3 000		-1 902	-1 098	0
Indemnités de départ en retraite ⁽¹⁾	19 680	1 023	-17		20 686
Instances prud'homales en cours	2 236	156	-176	-181	2 035
Divers (change et impôt forfaitaire annuel)	97	268	-94		272
Situation fin 2006	50 167	4 048	-17 428	-2 137	34 651

Les provisions pour litiges couvrent partiellement les risques identifiés sur certains litiges en cours sur la base de la meilleure estimation de la charge possible effectuée par la Direction après consultation de ses conseils juridiques.

⁽¹⁾ Les principales hypothèses actuarielles retenues pour les estimations des engagements de retraite sont les suivantes :

> taux d'actualisation	4,50%
> taux d'inflation attendu sur le long terme	2,00%
> taux de progression des salaires	2,50%
> taux de charges sociales et fiscales patronales	50,00%
> type de départ à la retraite	
Personnel administratif né avant le 1 ^{er} janvier 1958] À l'initiative de l'employeur dans 25 % des cas
Personnel administratif né à partir du 1 ^{er} janvier 1958] À l'initiative du salarié
Personnel scientifique] À l'initiative de l'employeur

Note 8 – Fonds dédiés

(en milliers d'euros)	Solde début 2006	Dotations	Reprises	Solde fin 2006
Sur contrats de recherche	8 607	12 010	-8 607	12 010
Sur dons et legs affectés	3 817	1 860	-3 817	1 860
Situation fin 2006	12 424	13 870	-12 424	13 870

Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

Note 9 – Produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	31 déc. 06	31 déc. 05
Apport de l'État	67 886	62 549
Subvention Recherche	47 998	46 811
Compte d'affectation spéciale	3 700	3 500
Institut de veille sanitaire	5 693	5 797
Conventions et contrats de recherche	10 495	6 441
Revenus des activités propres	76 289	70 635
Redevances industrielles	45 771	43 435
Ventes et services	30 518	27 200
Centre médical	4 523	4 675
Ventes et prestations	3 335	3 452
Remboursements de salaires	5 223	5 099
Autres produits	5 377	4 280
Contrats industriels de R&D	3 106	3 275
Contrats européens et internationaux	8 955	6 419
Mécénat et produits du patrimoine	48 686	52 436
Mécénat	43 996	47 303
Dons	9 793	7 333
Complément privé du CAS	3 700	3 500
Taxe d'apprentissage	974	1 030
Autres subventions	4 157	3 747
Legs (part inférieure à 300 K€)	16 952	22 373
Legs (transfert des produits exceptionnels)	5 000	5 000
Subventions privées couvrant les amortissements	3 420	4 320
Produits du patrimoine	4 689	5 133
Loyers	4 220	4 813
Produits agricoles	469	319
Reprises sur provisions	3 991	3 139
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	8 607	8 384
Contrats de recherche (fonds dédiés)		
Transferts de charges	202	212
Total	205 661	197 355

Note 10 – Excédent financier

(en milliers d'euros)	31 déc. 06	31 déc. 05
Produits financiers		
Revenus des participations	16 911	16 926
Autres intérêts et produits assimilés	188	95
Différences positives de change	167	418
Reprises sur provisions pour risques	90	692
Total	17 356	18 131
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions	268	90
Intérêts et charges assimilées	20	9
Différences négatives de change	614	197
Total	903	295

Note 11 – Excédent exceptionnel

(en milliers d'euros)	31 déc. 06	31 déc. 05
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Part des dons et legs > 300 000 €	9 857	56 568
Autres opérations de gestion	4 894	3 118
Reprises de provisions pour risque exceptionnel	17 000	
Sur opérations en capital	2 567	255
Sur opérations financières		
Profits sur cessions titres de placement	31 657	28 134
Reprises de provisions sur titres de placement	24 697	50 524
Profits sur cessions titres de participation et reprises de provisions	936	156
Total	91 608	138 754
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	5 459	6 826
Sur opérations en capital	3 226	162
Sur opérations financières		
Perte sur cessions titres de placement	32 132	28 559
Dotations aux provisions sur titres de placement	6 036	3 975
Perte sur cessions titres de participation et dotations aux provisions	359	1 075
Total	47 212	40 599

Note 12 – Compte d'emploi des ressources

(en milliers d'euros)	31 déc. 06	31 déc. 05
Emplois		
Missions de l'Institut Pasteur	164 958	159 870
Recherche	147 424	141 464
Actions de Santé publique	14 204	14 931
Enseignement	3 330	3 475
Frais de recherche de fonds	3 114	2 642
Appel à la générosité publique	2 254	1 863
Traitement des dons	445	386
Gestion des legs	416	393
Frais de fonctionnement et autres charges	553	662
Information et communication	408	545
Frais de structure de la collecte	145	118
Frais de gestion	18 599	21 499
Charges refacturées	8 886	7 934
Provisions	4 012	6 288
Engagements à réaliser sur subventions attribuées	12 010	8 607
Charges financières	903	295
Charges exceptionnelles	47 212	40 599
Excédent net de l'exercice	54 678	106 393
Total	314 924	354 789

⁽¹⁾ Les produits des dons et legs comptabilisés selon le règlement du Comité de la réglementation comptable et les statuts de l'Institut Pasteur (voir règles et méthodes comptables) comprennent les libéralités inscrites :
> dans les comptes de produits d'exploitation pour 35 460 K€ ;
> dans les comptes de produits exceptionnels pour 9 857 K€ ;
> dans les comptes de subventions d'équipement pour 300 K€.

⁽²⁾ Les ressources affectées correspondent aux libéralités reçues, assorties par les donateurs d'une affectation à un thème de recherche ou à une destination précise :

Parasitologie	4 003 K€	Fertilité	218 K€
Cancer	1 788 K€	Cœur - Infarctus	216 K€
International	1 302 K€	Sida	156 K€
Virologie	1 120 K€	Immunologie	100 K€
Recherche médicale	1 042 K€	Biologie du développement	71 K€
Expériences sur plantes	563 K€	Intervention biologique d'urgence	42 K€
P.T.R.	300 K€	Bactériologie	39 K€
Recherche	271 K€	Autres	151 K€
G5	235 K€		

⁽³⁾ Le coût de la collecte est de 3 667 K€ (représentant 8,04 % des recettes correspondantes).

(en milliers d'euros)	31 déc. 06	31 déc. 05
Ressources		
Produits de la générosité⁽¹⁾ du public	37 885	87 061
Collectés en France	36 594	60 664
Dons manuels non affectés	5 774	5 940
Dons manuels affectés ⁽²⁾	138	59
Legs non affectés	27 018	47 690
Legs affectés ⁽²⁾	3 664	6 975
Collectés à l'étranger	1 291	26 397
Dons manuels non affectés	22	32
Dons manuels affectés ⁽²⁾	153	101
Legs non affectés	552	23 933
Legs affectés ⁽²⁾	565	2 330
Autres fonds privés⁽¹⁾	7 716	8 263
Collectés en France	5 230	8 148
Dons manuels non affectés	258	3 296
Dons manuels affectés ⁽²⁾	4 972	4 852
Collectés à l'étranger	2 486	115
Dons manuels non affectés	361	45
Dons manuels affectés ⁽²⁾	2 125	70
Autres produits d'exploitation⁽¹⁾	16	0
Abonnements	13	0
Manifestations	3	0
Ressources liées à la collecte⁽³⁾	45 617	95 324
Redevances de brevets et licences	45 771	43 435
Ventes, prestations et services divers	18 911	17 826
Subventions de l'État	57 392	56 108
Conventions et contrats de recherche	22 451	16 085
Subventions diverses	8 656	9 146
Loyers	4 220	4 813
Reprises sur provisions d'exploitation	3 991	3 139
Report des ressources non encore utilisées des exercices antérieurs	8 607	8 384
Transfert de charges	202	212
Produit d'exploitation (hors collecte)	170 200	159 148
Produits financiers	17 356	18 131
Produits exceptionnels (hors collecte)	81 751	82 186
Total	314 924	354 789

Autres informations

Note 13 – Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS DONNÉS :

> M. Herzberg : dans le cadre de sa participation dans la société Collectis, l'Institut Pasteur s'est engagé à verser à M. Herzberg, pour le suivi des activités de cette société dont elle est actionnaire, 2 % des plus-values réalisées éventuellement lors de la cession des actions de la société Collectis ; cet engagement est lié au fait que M. Herzberg continue à apporter son aide à la société Collectis pour toutes questions relevant de ses compétences jusqu'à la date de ladite cession.

> Garantie pour le prêt de l'Agence Française de Développement à l'Institut Pasteur du Cambodge : l'Institut Pasteur a conclu, en septembre 2006, une garantie à première demande à hauteur de 400 000 € pour le prêt consenti par l'Agence Française de Développement à l'Institut Pasteur du Cambodge concernant la construction d'un laboratoire P3.

> Engagement de souscription au fonds commun de placement à risque Bioam : l'Institut Pasteur s'est engagé à souscrire au fonds commun de placement à risque Bioam en septembre 2000 à hauteur de 1 million d'euros. Au 31 décembre 2006, 600 000 € ont déjà été versés et 400 000 € restent à verser et constituent donc un engagement hors bilan.

> Engagement de souscription au fonds commun de placement à risque BioDiscovery II : l'Institut Pasteur s'est engagé à souscrire au fonds commun de placement à risque BioDiscovery II en décembre 2004 à hauteur de 2 millions d'euros. Au 31 décembre 2006, 600 000 € ont déjà été versés et 1 400 000 € restent à verser et constituent donc un engagement hors bilan.

ENGAGEMENTS REÇUS :

Les engagements reçus sont exclusivement composés des legs et donations acceptés par le Conseil d'administration et en cours de réalisation. Ces engagements reçus sont évalués de façon estimative

pour leur montant net des frais de réalisation. Au 31 décembre, leur montant correspond à la valeur d'estimation nette initiale de chaque legs en cours, déduction faite des encaissements nets déjà réalisés.

Au cours de l'exercice, ces engagements reçus ont évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	Engagements reçus acceptés	Engagements reçus autorisés par l'administration	Total des engagements reçus
Solde au 1 ^{er} janvier 2006	32 690	33 787	66 477
Legs acceptés sur l'exercice	40 193		40 193
Legs autorisés par l'administration sur l'exercice	-34 795	34 795	0
Écart de réestimation par l'administration		650	650
Encaissements nets de l'exercice		-37 300	-37 300
Écart de réalisation sur legs terminés		5 720	5 720
Solde au 31 décembre 2006	38 088	37 652	75 740

Compte tenu des encaissements nets déjà effectués sur legs et donations encore en cours à la clôture (montants inscrits au bilan en produits ou charges constatés d'avance), le total potentiel des legs et donations à constater en résultat ou en fonds associatifs (fonds propres et subventions d'investissements sur biens non renouvelables) sur les prochains exercices s'élève à 99 749 K€ calculés comme suit :

(en milliers d'euros)	
Total des engagements reçus à la clôture (hors bilan ci-dessus)	75 740
Plus : produits constatés d'avance au bilan (encaissements nets des legs en cours)	25 612
Moins : charges constatées d'avance au bilan	-1 603
Total estimé des legs et successions acceptés et en cours de réalisation	99 749
Dont :	
– produits à constater dans les résultats futurs	99 749
– montants à inscrire en fonds propres	0
– montants à inscrire en subventions d'investissement	0

RENSEIGNEMENTS COMPARATIFS CONCERNANT LES LEGS :

(en milliers d'euros)	2002	2003	2004	2005	2006
Legs acceptés par le Bureau du Conseil d'administration	48 879	49 315	20 800	35 444	40 193
Legs numérotés ayant reçu l'autorisation de l'administration compétente	42 844	65 075	18 256	28 150	35 445
Part des legs terminés affectée à l'exploitation	16 976	14 612	24 383	27 373	21 952
Part des legs terminés portée en produits exceptionnels	36 145	13 247	37 459	53 555	9 846
Legs et successions acceptés et en cours de réalisation au 31/12 de chaque année	120 156	149 503	116 298	79 152	99 749

Note 14 – Rémunération des dirigeants

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction.

Le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées, y compris les droits d'inventeurs perçus, s'est élevé pour l'exercice 2006 à 1 455 468 euros.

Par ailleurs, les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs

avantages en nature s'est élevé, pour l'exercice 2006, à 347 283 euros, soit :

Mme Alice DAUTRY, Directrice générale	170 717 euros,
M. Marc MORTUREUX, Directeur général adjoint ressources	160 045 euros,
M. Bernard DUJON, Directeur général adjoint scientifique	16 521 euros.

Note 15 – Effectif des salariés au 31 décembre 2006

	Femmes		Hommes		Total	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Chercheurs	234	208	276	261	510	469
Ingénieurs, techniciens, administratifs	890	895	447	447	1 337	1 342
Total	1 124	1 103	723	708	1 847	1 811

Rapports du Commissaire aux Comptes

Rapport général

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Institut Pasteur, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

a. votre Fondation tire une partie significative de ses ressources des dons, successions et donations qui lui sont faits.

Les traitements comptables détaillés appliqués à ces différentes libéralités sont précisés dans le chapitre de l'annexe consacré aux règles et méthodes comptables et les montants en jeu sont analysés dans les notes 9 (Produits d'exploitation), 11 (Résultat exceptionnel) et 13 (Engagements hors bilan) de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe ainsi que leur conformité à la réglementation comptable française en vigueur telle que précisée, le cas échéant, par les statuts de la Fondation et nous sommes assurés de leur correcte application.

b. dans le cadre de son activité, votre Fondation détient des positions sur titres. Les sections de l'annexe consacrées aux règles et méthodes comptables applicables aux immobilisations financières, aux titres de placement stables et aux valeurs mobilières de placement, ainsi que les notes 2 (Immobilisations financières) et 3 (Titres de placement stables et valeurs mobilières de placement) de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables de classement et d'évaluation relatives à ces positions et vous informent sur leur nature et leurs montants. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de la correcte application des méthodes retenues.

Nous avons également mis en œuvre les travaux nécessaires pour nous assurer que les provisions sur titres sont évaluées de façon satisfaisante.

c. votre Fondation constitue des provisions destinées à faire face aux risques et charges identifiés (note 7 de l'annexe), en fonction de sa meilleure estimation des coûts potentielle-

ment encourus. Dans le cadre de notre appréciation de ces provisions, nous avons examiné les éléments d'information sur lesquels ces estimations sont fondées. Nos travaux ne nous ont pas conduits à relever d'éléments susceptibles de remettre en cause le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations comptables ou des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 24 avril 2007

Le Commissaire aux Comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Riou

Rapport spécial sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice.

Conventions conclues au cours de l'exercice

En application de l'article 25-2 du décret du 1^{er} mars 1985, nous avons été avisés des conventions prévues à l'article L.612-5 du Code de Commerce et conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 25-1 du décret du 1^{er} mars 1985, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation. Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTION CONCLUE AVEC PASTEUR MEDIAVITA

Nous avons été avisés de la convention, ci-après, qui est considérée par la direction comme conclue à des conditions normales :

Le 31 juillet 2006, l'Institut Pasteur a souscrit à l'augmentation de capital par compensation de créance de Pasteur Mediavita, à hauteur de 25 000 actions de 1 euro de nominal chacune, soit un montant total de 25 000 euros.

À l'issue de cette opération, l'Institut Pasteur détient 5 % du capital de Pasteur Mediavita (5,47 % avant opération).

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1- CONVENTION CONCLUE AVEC L'ÉTAT

Aux termes d'une convention cadre signée le 9 février 2005 et organisant sur trois ans les conditions d'octroi des subventions, le montant de la subvention accordée par le ministère de la Recherche à l'Institut Pasteur de Paris au titre de l'année 2006 s'élève à 47 998 191 euros TTC.

2 – CONVENTION CONCLUE AVEC LA SOCIÉTÉ TEXCELL SA

Aux termes d'un contrat de location d'éléments d'exploitation en date du 26 juillet 2005, il est convenu que la société Texcell SA verse à l'Institut Pasteur une redevance égale à 10 % HT du résultat courant avant impôts dégagés par Texcell SA.

Les produits comptabilisés à ce titre s'élèvent à 31 754 euros pour 2006.

3 – RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations allouées par votre Fondation à ses dirigeants conformément à leur contrat de travail et aux dispositions de l'accord d'entreprise s'élèvent respectivement à 170 717 euros pour Madame Dautry (Directrice générale), 160 045 euros pour Monsieur Mortureux (Directeur général adjoint ressources) et 16 521 euros pour Monsieur Dujon (Directeur général adjoint scientifique) au titre de l'exercice 2006.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 12 mars 2007

Le Commissaire aux Comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Riou